

L'APCE doit se prononcer sur l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe et donc de la CEDH



L'assemblée parlementaire dont fait partie Alexandra Louis s'apprête à rendre un avis historique sur l'exclusion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe suite à **l'agression inacceptable de l'Ukraine par le régime de Vladimir Poutine.**

Alexandra Louis, va se prononcer en faveur de l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe eu égard aux graves violations du droit international et humanitaire du régime russe. Les lignes rouges ont clairement été franchies. Cette position est largement partagée par la délégation française.

« Le Conseil de l'Europe est né sur les cendres de la deuxième guerre mondiale pour éviter le retour des tyrannies et des vellétés de puissance, en érigeant comme rempart les droits humains et la démocratie. Aujourd'hui nous sommes donc naturellement aux côtés des Ukrainiens. » Alexandra LOUIS

Un débat aura également lieu pour permettre au Conseil de l'Europe d'activer tous ses outils pour participer à ramener la paix et à faire respecter nos valeurs démocratiques.

« Évidemment, cette décision est un déchirement car le Conseil de l'Europe représente pour le peuple russe, et particulièrement pour ceux qui se battent pour la démocratie et la paix, un phare éclairé dans la nuit. Aussi, par cette exclusion, ils perdraient l'accès et la protection de la CEDH. Mais face à tant de provocations et d'ignominies de la part du pouvoir russe, nous devons faire preuve de fermeté et d'unité dans notre décision sans rompre les liens avec la société civile russe. »

Alexandra LOUIS

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est la principale institution de défense des droits humains en Europe. Il comprend 47 États (46 sans la Fédération de Russie) dont les 28 membres de l'Union européenne. L'Assemblée est composée de parlementaires désignés par les parlements nationaux des États membres. Elle offre un forum démocratique de débats dont l'objectif principal est la défense de la démocratie et l'État de droit.

Alexandra Louis siège à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et est membre de la Commission sur le suivi des obligations et des engagements des États membres, et de la Commission des Questions juridiques et des Droits de l'Homme. Elle est également membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue sous le nom de Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe composé d'experts indépendants en droit constitutionnel.. Elle a été rapporteure sur plusieurs textes concernant les ONG et des Défenseurs des droits. Elle a pu ainsi constater et dénoncer de nombreuses atteintes aux libertés, notamment en Russie.